

WORKSPACE at CERCCO 2025 – conditions générales

Préambule

Le CERCCO est le centre d'expérimentation et de réalisation en céramique contemporaine de la Haute école d'art et de design – Genève (HEAD – Genève). Il fonctionne comme un centre de compétences qui encourage ses utilisateurs à pratiquer les possibilités artistiques et techniques de la céramique et des polymères.

1 – Résidence

Le CERCCO met au concours une résidence, sous forme d'un espace de travail¹ gratuit **du 22 septembre au 5 décembre 2025**

Cette offre s'adresse aux designers, artistes, architectes et céramistes désireux d'expérimenter et de réaliser un projet en céramique (réalisation d'œuvres pour une exposition, développement d'un projet de design, recherche de nouveaux matériaux céramiques etc.)

2 – Critères d'admission

- Être designer, artiste, architecte ou céramiste avec une activité professionnelle depuis au moins deux ans depuis la fin des études.
- Proposer un projet en adéquation avec les possibilités techniques et spatiales des ateliers du CERCCO. Pour tout projet, une phase de recherche et d'apprentissage est à planifier, ensuite le/la résident-e réalise son projet en toute autonomie.

3 – Jury

Le jury est composé de plusieurs membres de l'équipe pédagogique du CERCCO et de la HEAD – Genève

¹ L'espace de travail de la résidence se situe dans l'atelier général du CERCCO. Une surface d'environ 16m² est réservée par résident.e.x.s.

4 – Décision d'attribution

La décision d'attribution de la résidence revient à la directrice de la HEAD – Genève sur proposition du jury. Le jury peut, le cas échéant, renoncer à attribuer la résidence. Les délibérations du jury sont strictement confidentielles et ne peuvent faire l'objet d'aucun recours de la part des candidat.e.x.s.

5 – Délai et dossier de candidature

Le dossier de candidature doit être envoyé au plus tard le **16 mars 2025** (minuit) par courriel à magdalena.gerber@hesge.ch

Tous les documents mentionnés ci-dessous sont à regrouper dans un seul fichier (A4_max 5Mo):
Domaine NOM Prénom 2025 (Domaines: Art, Design, Architecture, Céramique)

Exemple : **Art_PERRY_Doria_2025**

1. Formulaire d'inscription dûment rempli
2. Descriptif du projet envisagé (max 2 pages A4)
3. Portfolio des travaux des 5 dernières années et CV (max. 10 pages)

6 – Logement et frais

La HEAD – Genève ne met pas de logement à disposition.

Le/la résident.e.x a la possibilité de contacter :

- [La Fondation Bruckner](mailto:info(@)ceramique-bruckner.ch), info(@)ceramique-bruckner.ch afin d'y louer, selon les disponibilités, [un studio](#) au prix de CHF +/- 800.-/mois.
- [Embassy of Foreign Artists](mailto:hotel(@)eofa.ch), hotel(@)eofa.ch, les prix variant selon la chambre louée

Les frais de logement, de bouche, de voyage, ainsi que de transport d'oeuvres sont à la charge du/de la résident-x-e.

7 – Participation aux frais de réalisation

La HEAD – Genève participe aux frais de réalisation du projet du/de la résident.e.x jusqu'à une valeur de CHF 4000.- maximum, correspondant à la mise à disposition de matériaux, matières premières et cuissons. Tous les frais supplémentaires induits par la réalisation du projet sont à la charge du/de la résident-e et lui seront facturés en fin de résidence.

8 – Communication et mention obligatoire

A la fin de la résidence, le/ la résident-e met gracieusement à disposition de la HEAD – Genève une documentation photographique de qualité professionnelle, libre de droits ainsi qu'un texte explicatif du projet. (FR/EN)

Le nom de la HEAD – Genève / CERCCO doit être systématiquement mentionné lors de la divulgation du projet réalisé dans le cadre de la résidence (expositions, publications etc.) selon des modalités à convenir dans les cas particuliers ou par la formule obligatoire :

«Réalisé au CERCCO de à la HEAD – Genève © Crédits photographiques»

Les mentions [@cercco_head](#) et [@headgeneve](#) dans les publications Instagram sont attendues.

9 – Propriété des travaux

Les travaux restent la propriété du/de la résident-e-x.

La HEAD – Genève se réserve le droit de choisir, une pièce pour sa collection, qui sera par suite sa propriété. Le/la résident-e-x a également la possibilité de proposer une édition limitée pour le [HEAD-Store](#).

10 – Assurances et visa

Le/la résident-e-x est responsable des coûts et des démarches administratives auprès des autorités suisses afin d'obtenir les visas et/ou autorisations de séjours nécessaires pour la durée de la résidence.

Le/la résident-e-x doit être couvert par une assurance maladie et accident individuelles ainsi que par une assurance responsabilité civile. L'attestation de la responsabilité civile est à remettre à la responsable du CERCCO avant le début de la résidence.